



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IVG

Question écrite n° 13543

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les femmes et l'IVG. Les études menées dans le domaine de l'interruption volontaire de grossesse sont concordantes pour estimer que la légalisation de l'IVG n'a pas entraîné sa banalisation et que cette intervention demeure un événement éprouvant pour les femmes concernées. La diffusion de la contraception a eu pour effet de réduire le nombre de conceptions, mais il semble que, confrontées à une grossesse non prévue, les femmes choisissent actuellement, plus souvent qu'auparavant, de recourir à une IVG ; alors même que l'on connaît les conséquences dramatiques de telles décisions si elles ne sont pas accompagnées. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer le programme d'actions actuellement mis en place par le Gouvernement afin d'améliorer l'information des intéressées sur les moyens contraceptifs ainsi que les outils d'information destinés au public et aux professionnels, sur la base des recommandations de bonnes pratiques publiées par la Haute Autorité de santé.

Texte de la réponse

L'information du grand public et des publics cibles tels que les adolescents et des professionnels de santé constitue l'un des axes de la stratégie d'actions en matière de contraception élaborée par le ministère chargé de la santé, sur la base notamment des recommandations de pratique clinique émises par la Haute autorité de santé. C'est dans ce cadre que le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports a saisi l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé afin qu'il réalise une campagne nationale d'information sur la contraception en vue de favoriser une meilleure utilisation des différentes méthodes contraceptives et de prévenir les grossesses non désirées. Cette campagne, prévue pour se dérouler durant trois années, a été lancée le 15 septembre 2007. Intitulée « la meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit », elle est basée sur le fait que plus une contraception est choisie par une femme ou un couple, mieux elle est adaptée et plus elle est efficace. Il est nécessaire qu'au préalable les femmes et les couples soient correctement informés par les professionnels de santé afin qu'ils puissent réellement choisir la méthode contraceptive qui convient le mieux à leur mode de vie. Une campagne grand public a eu lieu au cours du dernier trimestre 2007, composée notamment d'un film TV, d'une campagne radio, d'un site Internet référent sur la contraception (www.choisirscontraception.fr), d'une brochure d'information et d'un numéro gratuit depuis un téléphone fixe 0800 235 236. Les premiers résultats de l'évaluation de cette campagne montrent qu'une grande majorité des jeunes et des moins de trente ans l'ont mémorisée et bien comprise. Les prochaines étapes envisagent des campagnes spécifiques en direction des populations prioritaires (adolescents, populations vivant dans les DOM, professionnels de santé).

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13543

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2007, page 8149

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2427